

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2018

Absents excusés : Blaise Alain - Brun Denis - Chaboussie Périna - Fick Monique et Jochum Fabien

Date d'envoi de la convocation : 12 février 2018

Adoption du procès verbal de la séance du 26 janvier 2018, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} février 2018, un solde créditeur de 1 071 150,29 €.

POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2017

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2017, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Schouller Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement - déficit de 96 023,41 €

Section d'investissement - excédent de 272 102,85 €

Excédent de l'exercice : 176 079,44 €

POINT 2 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2017

Le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement - excédent de clôture : 416 717,45 €

Section d'investissement - excédent de clôture : 710 843,53 €

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 710 843,53 € TTC et des restes à réaliser de 567 952,71 €, aucun besoin de financement complémentaire de la section d'investissement n'est à prévoir, les sommes sont maintenues respectivement comme suit :

416 717,45 € en section de fonctionnement au compte R 002,

710 843,53 € en section d'investissement au compte R 001.

POINT 3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT – Exercice 2017

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2017, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Schouller Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement - excédent de 90 982,05 €

Section d'investissement - aucune opération

Les résultats de clôture sont les suivants :

Section de fonctionnement - 0,00 €

Section d'investissement - aucune opération

POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOUS PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Sous Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la place de la Fontaine.

Ces travaux estimés à 191 850,00 € HT - 230 220,00 € TTC, entrent dans le cadre des dépenses subventionnables au titre de la DETR à hauteur de 40%.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la Fontaine,

- sollicite une subvention de la Sous Préfecture au titre de la DETR,

- arrête le plan de financement comme suit :

montant des travaux : 191 850,00 € HT

subvention DETR escomptée (40%) : 76 740,00 €

montant restant à la charge de la commune : 115 110,00 € HT

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,

- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 5 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOUS PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACQUISITION DE TABLEAUX NUMERIQUES POUR L'ECOLE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Sous Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'acquisition de tableaux numériques à l'école.

Cette acquisition estimée à 6 980,00 € HT - 8 376,00 € TTC, entre dans le cadre des dépenses subventionnables au titre de la DETR à hauteur de 60%.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de tableaux numériques pour l'école,

- sollicite une subvention de la Sous Préfecture au titre de la DETR,

- arrête le plan de financement comme suit :

montant des travaux : 6 980,00 € HT

subvention DETR escomptée (60%) : 4 188,00 €

montant restant à la charge de la commune : 2 792,00 € HT

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,

- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 6 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOUS PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES DE L'ECOLE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Sous Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en accessibilité des sanitaires de l'école. Ces travaux estimés à 6 309,00 € HT - 7 570,80 € TTC, entrent dans le cadre des dépenses subventionnables au titre de la DETR à hauteur de 60%.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école,
- sollicite une subvention de la Sous Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :
 - montant des travaux : 6 309,00 € HT
 - subvention DETR escomptée (60%) : 3 785,40 €
 - montant restant à la charge de la commune : 2 523,60 € HT
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 7 : DEMANDES DE SUBVENTION

Subvention pour voyages scolaires

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire) bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

Regroupement scolaire de Béning-Betting

La classe de CM2 du regroupement scolaire Béning-Betting, effectuera une visite du site historique de Verdun le 24 mai prochain. Cette sortie est organisée par l'association des Anciens Combattants de Cocheren et Béning qui sollicite une subvention 340 € pour couvrir les frais. La commune de Béning par délibération du 12 décembre 2017, s'est engagée à prendre en charge la somme de 170 €.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser également une subvention de 170 € à l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Cocheren et Béning.

Association Française des Sclérosés en Plaques

L'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicite une subvention de fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

COLETTI D.

FLAUSS L.

GUTHMULLER J.

HAMAN J.

HELLE P.

ICIEK V.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.